

**PROCES
VERBAL DE
CONSTAT**

DUPART STÉPHANE
COMMISSAIRE DE JUSTICE
11 QUAI PAUL DOUMER
33250 PAUILLAC
05.56.73.15.90
stephane.dupart@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE

EXPEDITION

**L’AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LES VINGT SEPT AVRIL TRENTE
MAI ET VINGT HUIT JUIN**

A la requête de

La société TERRAINS DU SUD, Société à responsabilité limitée, au capital de 750.000 euros, dont le siège social est situé 15 Route de Canteloup à BEYCHAC ET CAILLAU (Gironde), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 491 814 877, prise en la personne de son représentant légal en exercice, son Président, Monsieur Jonathan PREVEREAUD, domicilié es qualité audit siège.

Laquelle nous demande

De procéder à toutes constatations matérielles utiles, préalablement aux travaux qu’elle doit effectuer à CUSSAC FORT MEDOC (Gironde), Rue

Jeanne d'Arc, constatations qui porteront sur l'affichage du permis d'aménager sur le site desdits travaux.

Elle me prie de procéder à un constat de la situation

Déférant à cette réquisition

Je, Stéphane DUPART, Commissaire de Justice, à la résidence de PAUILLAC (Gironde), 11 Quai Paul Doumer, soussigné,

Certifie m'être transporté le 27 avril 2023 à 15 heures 50, le 30 Mai 2023 à 18 heures 35 et le 28 juin 2023 à 8 heures 30 à CUSSAC FORT MEDOC, (Gironde), Rue Jeanne D'Arc, et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes

CONSTATATIONS

L'affichage du permis d'aménager est effectué sur un panneau cartonné apposé à l'entrée de l'immeuble.

Le panneau est parfaitement visible et lisible depuis la chaussée, la voie publique.

Contenu du panneau

Permis d'aménager

N°: PA03314622S0001MO1

Consultable à la Mairie de : Cussac Fort Médoc 11 Place du Général de Gaulle 33460

Date de dépôt en Mairie : 20/10/2022

Date d'autorisation : 16/01/2023

Bénéficiaire : Terrains du Sud

Nature des travaux : Modification de la largeur des accès aux lots

Surface plancher du projet : 1200 m²

Nombre de lots : 6

Superficie du terrain : 4853 m²

Hauteur de la construction : / m²

Surface des bâtiments à démolir : / m²

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme).

(Photos 1 à 6)



1



terrains du sud

ACHAT
VENTE
TERRAINS À BÂTIR

15 route de Canteloup - 33750 Beychac et Caillau - 05.24.72.87.55
www.terrainsdusud.com

☒ PERMIS D'AMÉNAGER ☐ DÉCLARATION PRÉALABLE
☐ PERMIS DE CONSTRUIRE ☐ PERMIS DE DÉMOLIR
☐ PERMIS MODIFICATIF

N° PA 03314627500111 CONSULTABLE A LA MAIRIE DE : CH. DUPART, Maire de Lussac-Verdun
DATE DE DÉPÔT EN MAIRIE : 10/01/2023 DATE D'AUTORISATION : 16/01/2023

BÉNÉFICIAIRE : TERRAINS DU SUD

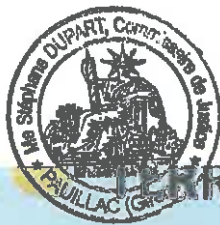
NATURE DES TRAVAUX : Modification de la forme des lots aux lots

SURFACE PLANCHER DU PROJET : 1200 m²
NOMBRE DE LOTS : 6
SUPERFICIE DU TERRAIN : 1.852 m²
HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : 10 m
SURFACE DES BATIMENTS À DÉMOLIR : 0 m²

DÉCISION DE NON-OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE

☐ Non-opposition à la déclaration préalable
☐ Non-opposition soumise à la déclaration préalable

ALPI CONSTRUCTION
06 33 14 62 75



du sud

TERRAINS A BATIR

15 route de Canteloup - 33750 Beychac et Caillau - 05.24.72.87.55

www.terrainsdusud.com



- ☒ PERMIS D'AMÉNAGER ☐ DÉCLARATION PRÉALABLE
☐ PERMIS DE CONSTRUIRE ☐ PERMIS DE DÉMOLIR
☐ PERMIS MODIFICATIF

N° PA.0331462250001M1 CONSULTABLE A LA MAIRIE DE : du Général de Gaulle
CURSAC-FORT-MEDOC-11 Place
33460
DATE DE DÉPÔT EN MAIRIE : 20/10/2022 DATE D'AUTORISATION : 16/01/2023

BÉNÉFICIAIRE : TERRAINS DU SUD

NATURE DES TRAVAUX : MODIFICATION DE LA LARGEUR DES ACCÈS
AUX LOTS

SURFACE PLANCHER DU PROJET : 1200 m²

NOMBRE DE LOTS : 6

SUPERFICIE DU TERRAIN : 4853 m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : m

Récépissé de dépôt
de la déclaration préalable



☐ PERMIS DE CONSTRUIRE ☐ PERMIS DE DEMOLIR
☐ PERMIS MODIFICATIF

N° PA.033146.2250001M1 CONSULTABLE A LA MAIRIE DE : CURZAC FORT - MEDOC - LA Place Général de Gaulle
DATE DE DÉPÔT EN MAIRIE : 20/10/2022 DATE D'AUTORISATION : 16/01/2023

BÉNÉFICIAIRE : TERRAINS DU SUD

NATURE DES TRAVAUX : MODIFICATION DE LA LARGEUR DES ACCÈS
AUX LOTS

SURFACE PLANCHER DU PROJET : 1200 m²

NOMBRE DE LOTS : 6

SUPERFICIE DU TERRAIN : 4853 m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : m

SURFACE DES BATIMENTS À DÉMOLIR : m²

**DÉCISION DE NON-OPPOSITION
A LA DÉCLARATION PRÉALABLE**

☐ Non-opposition à la déclaration
préalable délivrée en date du

☐ Non-opposition tacite à la déclaration
préalable obtenue en date du :
(voir récépissé de dépôt)

Récépissé de dépôt
de la déclaration préalable



SURFACE PLANCHER DU PROJET : 1200 m²

NOMBRE DE LOTS : 6

SUPERFICIE DU TERRAIN : 4853 m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : m

SURFACE DES BATIMENTS À DÉMOLIR : m²

**DÉCISION DE NON-OPPOSITION
À LA DÉCLARATION PRÉALABLE**

☐ Non-opposition à la déclaration
préalable délivrée en date du

☐ Non-opposition tacite à la déclaration
préalable obtenue en date du :
(voir récépissé de dépôt)

DROITS DE RECOURS :

Le délai de recours contre la décision de non-opposition est de deux mois à compter du premier jour d'une publication continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (art. R600-2 du code de l'urbanisme). Tous recours doivent être déposés au service de l'urbanisme de la commune. La décision doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire du permis. Le délai de recours est de deux mois à compter du dépôt du recours.

Récepissé de dépôt
de la déclaration préalable





De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès verbal de constat fait sur 10 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Six photographies prises par mes soins est annexée au second original.

COUT :

Honoraires	310.00 Euros
Frais de déplacement	7.67 Euros
Total hors taxes.....	317.67 Euros
TVA 20%	65.53 Euros
TOTAL TTC.....	381.20 EUROS

